

gues et souvenent les plus ab-usés. On dirait que char-m depuis quelque temps fait ses efforts pour s'effrayer à qui mieux mieux et pour procurer à ses voisins l'hiver le plus inquiétant qu'on ait eue de passé. Quant à nous, ne sachant pas jusqu'à quel point ces rumeurs sont véritables, nous ne desirons point contribuer à répandre la terreur dans le public, vu qu'à ses d'autres sans nous peuvent remplir cette tâche; en conséquence nous ne mettrons aucune complaisance à développer dans nos colonnes les mille et une absurdités qu'enfantent chaque jour les correspondans privés, vrais ou supposés, de tous les journalistes, le caquet des non marchés, ou bien, plus probablement encore, l'humeur belliqueuse de quelque vaineux mais oisif volontaire.

Selon quelques uns le départ de Lord Darnley est fixé à Jeudi 1er Novembre; selon d'autres se disant bien informés ce départ n'aurait lieu que le 4.

L'Alabar fut échoué sur l'île de Prince Edouard, les canons du premier pont furent jetés à la mer pour alléger le navire. Dix personnes se noyèrent. On rapporte que les deux pilotes alors à bord du vaisseau furent immédiatement mis aux fers.

ENCORE LA POLICE. Il paraît maintenant bien établi que cette institution est le mauvais génie du gouvernement. De tout ce qui se rattache à l'administration il semble que la police, en particulier, présente le plus grand danger, d'exécutable, ni même rien qui ne soit spécialement fait pour exaspérer la généralité des citoyens. Pourquoi, puisqu'il fallait au gouvernement un corps méritant d'espionnage et de surveillance, sous le prétexte du salut public, pourquo, d'ailleurs, n'aurait pas du moins saurés les apparences? Certes nous n'envions pas pour les Canadiens, le droit de liquider son compte, ni de valider de suite, et le corps jusqu'ici n'a inspiré nous le croyons, d'envie chez personne; mais si l'impaffabilité se fut glissée un peu dans les peletons de la police, nous aurions une garantie par là que l'on n'attendait point de chacun des subalternes une ignoble quote-part d'oppression.

Nous avons près de nous un exemple qui démontre combien il est plus facile de rendre la police moins mauvaise qu'elle ne l'est en réalité. Dans la ville de Montréal, le chef de police, quoique tout aussi loyal et aussi loyal que nous possédons ici, se trouve être canadien; il a formé le corps qui est sous sa direction, d'hommes tirés des deux origines en proportions égales et nous voyons pour résultat que la police y remplit mieux le but pour lequel elle est ostensiblement établie que dans notre ville où l'on n'entend qu'un concert unanime d'exécutions contre les méfaits d'hommes grossiers, ignorants et entre les mains desquels un pouvoir illégitime se trouve déposé. Pourquoi Mr. Young chez qui l'on ne doit point supposer de mauvaise volonté n'a-t-il pas, dans son propre intérêt, dans l'intérêt de l'administration, d'un côté de l'institution qui il dirige, considérée dans l'intérêt public, suivi cette marche qui n'aurait été que, au lieu de choisir ses satellites, comme il semble l'avoir fait, par un ce qu'il a de plus éloigné de la responsabilité et de la modération. On peut voir, surtout depuis qu'une addition vient d'être faite au corps et tandis que les uniformes ne leur sont point encore fournis, d'où furent détachés des hommes qui doivent surveiller les mœurs publiques et d'un côté, suffit pour compromettre la liberté, et même la vie des citoyens.

Il n'est personne à Québec maintenant qui n'ait été ou la victime ou le témoin de quelque acte d'un brutal despotisme, et l'on pourrait à l'instar de ce que le public de dégoûtantes scènes, remplir les journaux d'actions qui ne disparaissent nullement les fastes du la Turquie. Tantôt ce sont de malheureux habitants, qui ne sachant point l'anglais et se trouvant en imprévue contravention, sont aux prises avec le homme de police qui se font une noble gloire d'ignorer la langue, d'où s'ensuivent des querelles qui se terminent, pour eux, par des coups, par l'incarcération et par l'emprisonnement après avoir été traités par la ville, les fers aux mains et entourés d'hommes au milieu desquels ils eussent pu craindre pour leur course et pour leur vie. Tantôt c'est qu'un malheureux surpris par un peu de bon sens, aux effets de laquelle il est peut-être peu accoutumé et qui a dit: Espier par leur mais les travaux forcés l'aurait mérité de ne point se être en un table royale. Nous pourrions citer un fait qui se trouve en particulier être à notre connaissance personnelle et qui eut lieu il n'y a qu'un peu de jours. Un matelot cheminant tranquillement lorsque deux soldats, pris de liqueurs comme le sont quotidiennement presque tous ceux qui gardent actuellement notre ville, sortirent d'une

taverne et eurent bien vite chat de dispute avec le matelot qui ne paraissait pas être qu'un homme qui n'était point non plus d'homme aussi endurant que l'eut été exigé la sentence. En quelques instans des paroles furent vite remplacées par les coups et comme les soldats étaient en grand majorité ils ne balancèrent point à assaillir brutalement le malheureux matelot. Un passager qui voulait rendre service à ce malheureux et à tirer des mains de ses rudes assaillants vint à la police qui, arrivée sur les lieux, s'empara du matelot horriblement maltraité, lui mit, selon la coutume, les fers aux poignets, et l'emmena en prison, tandis que les doux soldats furent libérés en liberté et furent continuer à prendre leurs sérieux ébats. Voilà un fait; on pourrait en citer mille de nature presque semblable. Le chef de police ignore ces abus probablement car il lui est à croire que si ce n'était point là le cas il y porterait un remède. Nous savons que s'il y avait une volonté ferme et décidée de rendre la police un corps recommandable des citoyens y préférant eux-mêmes leur aide, en dévouant des abus; mais la réputation que l'on a montrée en plusieurs occasions à redoubter des torts chez ces subalternes, persuade chacun de plus en plus qu'il y a peu de justice à attendre d'hommes irresponsables et dont les personnes semblent sacrées.

CONSIDÉRATIONS

SUR LE

COMMERCE INTERIEUR DU BAS-CANADA.

Le monopole dans un pays naissant est le plus grand obstacle qui puisse être opposé par la volonté des hommes aux progrès du commerce. C'est le monopole qui élève une certaine caste favorite, ayant des intérêts différents de ceux de la masse du peuple, au détriment du reste de la population, c'est une conjuration d'un petit nombre d'individus vivant à des privilèges parisiens contre l'accès libre aux sources des richesses et contre la prospérité générale. Cet abus de la puissance, impôt de l'avidité sur l'ignorance, qui fut de tout temps destiné à appesantir son joug sur les colonies, a paralysé le commerce du Canada, dès le moment que les deux eussent eurent mis le pied sur le sol de l'Amérique et qu'ils eurent dans leur ambitieux et croit fantaisie lavé dans des flots de sang, les superstitions et les barbaries qu'ils prétendaient ainsi éteindre dans le nouveau monde.

Sous la domination française l'industrie était presque défendue à ces habitants de la nouvelle France; et comme le dit un écrivain de nos jours, "sous Colbert, tisser de la toile et des étoffes dans le Canada eût été un délit puni du bannissement."

Sous l'empire de la Grande-Bretagne, le même système n'en a pas été moins continué. Des compagnies de marchands anglais, pour la plupart résidents dans les îles Britanniques, ont accaparé toutes les ressources du pays, et s'en sont partagé et s'en partagent encore les profits pour vivre dans le luxe européen et dépenser leur fortune dans la métropole au grand désavantage des habitants de la colonie.

La compagnie de la Baie d'Hudson jouit de ses privilèges exclusifs depuis plus de 150 ans et étend sa domination sur toutes les côtes du Nord où elle proclame son empire par le fer et la poudre à toutes les races d'indiens depuis le Pôle Arctique jusqu'aux montagnes qui bordent la vallée du St. Laurent.

La compagnie du Nord-Ouest s'est emparé de toute cette étendue connue sous le nom de pays de l'Ouest.

La compagnie des Postes du roi a eu en partage toute la rive Nord du St. Laurent depuis quelques lieues en bas de Québec jusqu'à l'Atlantique.

La compagnie des terres du Canada s'est emparé du reste des terres cultivables du Bas-Canada, nous restant presque aux limites de nos habitations et voulant ainsi nous forcer de chercher une pénible vie sous l'empire de ces exactions qu'il nous exerce sur un sol étranger.

Tels sont les privilèges étendus de ces compagnies et les obstacles qu'ils opposent à la culture des meilleures terres, à l'encouragement de l'industrie et à la prospérité générale. Maintenant toutes ces difficultés n'empêchent point les